...rshal Sales.

L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien.........$12 } payable d'avance
Trois fois par semaine...$10 }

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 MARS 1843

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

Nous recommandons à nos lecteurs notre correspondance et nos extraits des journaux de Washington. La lettre sous la date du 25 février qui aurait dû nous parvenir avant-hier, donne d'intéressants détails sur le bill d'abrogation de la loi sur les faillites. La séance du 27 à la Chambre des Représentans contient l'extrait d'un message de M. Tyler relatif à l'interprétation à donner au traité Ashburton. C'est la question à l'ordre du jour, c'est la question du droit de visite.

Droits de Quayage.—Par suite d'une motion faite pour examiner de nouveau la section additionnelle du bill pour l'abrogation des droits de quayage, le Dr. Brashear a présenté hier à la Chambre plusieurs sections additionnelles. Le but principal de ces sections est de pourvoir au remboursement des billets des municipalités en circulation: les municipalités seraient autorisées à émettre au profit des porteurs de leurs billets des certificats du trésor qui seraient de $100 au moins, porteraient intérêt et seraient remboursables en dix ans. Pour faire face aux intérêts et au principal de ces certificats, les municipalités déposeraient tous les six mois une certaine somme à la banque de la Louisiane. Les municipalités n'auraient plus le droit à l'avenir d'émettre de petits billets. Pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de leur dette, les municipalités auraient le droit, moyennant certaines restrictions, d'imposer des taxes sur les propriétés foncières et sur les esclaves. Les sections proposées par le docteur Brashear seront discutées aujourd'hui même.

Le Dr. Brashear a introduit hier à la Chambre un bill pour l'abolition du jury de police de la paroisse d'Orléans et pour transporter les pouvoirs qu'il possède au conseil général et aux conseils de municipalité. C'est une mesure d'une haute importance, qui réaliserait pour les municipalités une économie de 20 à $30,000.

☞Le Comité nommé par le Conseil de la 3e Municipalité a brûlé, lundi dernier, Vingt-deux mille piastres de bons municipaux, ce qui, ajouté aux $18,000 déjà détruites, forme un total de 40,000 retiré de la circulation depuis un mois. Comme on le voit, les Municipalités font tous leurs efforts pour retirer de la circulation leurs bons municipaux; les détenteurs agiraient prudemment en ne les sacrifiant point et en prenant un peu de patience. (Courrier.)

Sir Charles Bagot.—Un journal annonçait récemment que le gouverneur des possessions anglaises était mort le 9 du mois dernier; c'était une erreur: des lettres de Kingston, portant la date du 13 et publiées par le Canadien de Québec du 17, déclarent qu'une notable amélioration s'est fait sentir dans la situation du gouverneur général et que ses médecins conservent l'espoir de le sauver. Les Canadiens font dire des messes pour que cet espoir se réalise.

THEATRE D'ORLEANS.

La Fille du Régiment, opéra en deux acte, musique de Donizetti.

Si nous étions quelque peu disposés à la gaîté, la *Fille du Régiment* nous ramènerait sans nul doute les belles soirées du *Brasseur de Preston*; car dans l'un comme dans l'autre opéra, il se trouve une jolie femme qui marche au pas, qui jure et fait du sentiment absolument comme un vieux soldat. Malheureusement le tems est sombre, froid, pluvieux, et les esprits sont presque au même degré de température; si bien que la *Fille du Régiment* a dû marcher au pas, jurer et faire du sentiment devant une salle peu nombreuse. En vérité c'est malheureux; car il est difficile de se tirer de ces trois difficiles emplois avec plus de grâce, d'aplomb et de vraie sensibilité que ne l'a fait Mme. Place. Elle a eu, il est vrai, le succès le plus flatteur devant les fidèles habitués de la salle d'Orléans; mais ce n'était pas là ce que nous lui souhaitions. Nous lui aurions voulu un public comme celui de dimanche: alors elle eut assurément conquis pour le théâtre cinq ou six belles recettes avec la bluette que Donizetti s'est amusé à orner de musique.

La *Fille du Régiment* offre un canevas assez favorable aux inspirations mélodiques; et ce canevas ne manque pas même d'un certain esprit. Il nous transporte en plein dans les guerres de l'Empire; la scène s'ouvre dans le Tyrol, et nous voyons paraître le beau Vingt-unième dans la personne d'un vieux sergent et d'une jolie vivandière qui s'appelle Marie. Marie n'est rien autre que la "fille du Régiment;" il y a quelque part douze ans, le régiment a rencontré sur son chemin Marie qui n'était alors qu'un pauvre petit enfant abandonné; le régiment, avec cette bonté de cœur qui le distingue, l'a adoptée pour son enfant; puis il l'a fait élever, lui a donné une éducation soignée, et l'a enfin traitée en véritable père. Aussi Marie a profité, il faut voir! elle a toutes les qualités requises, elle est volontaire, rageuse, mauvaise tête, elle jure quand l'impatience ou le sentiment l'emporte, elle marche au pas, je suis sûr en outre qu'elle fume fort bien et que de temps à autre elle ne dédaigne pas la petite goutte. C'est donc une fille achevée, et par dessus le marché, elle est jolie comme un amour. Aussi suis je bien tenté de croire que son père est épris d'elle en masse. Quant à Marie, les moustaches de son père ne lui tournent pas assez la tête pour qu'elle n'ait pas déjà jeté les yeux sur un jeune Tyrolien qui, un beau jour qu'elle courait après des fleurs à travers la montagne, l'a retenue dans ses bras au moment où elle allait tomber dans un précipice. Marie préfère un ennemi à un français! Quelle indignité! Heureusement pour son patriotisme, l'ennemi se fait français; il s'engage dans le beau Vingt unième, et s'empresse de demander à ce respectable père la main de sa fille. Le père fait quelque façon d'abord, puis il est sur le point d'accorder son consentement à l'unanimité, quand une foudroyante révélation vient jeter la douleur et le désespoir dans tous les cœurs. Marie a retrouvé sa famille, sa noble famille: elle n'est plus un enfant trouvé, elle n'est plus la fille du Régiment, elle est l'héritière de la riche maison de Brekenfield. Il faut qu'elle abandonne son père adoptif, son amant qui ne s'est engagé que pour elle; il faut qu'elle dise adieu à tout son passé; il faut qu'elle abdique. Triste destinée! Ses adieux à son père sont aussi touchants que les adieux de Fontainebleau: des larmes ruissellent sur toutes les moustaches. Marie serre toutes les mains que lui tend son père, l'embrasse dans la personne d'un sergent, et se laisse entraîner par la marquise de Crisquentield. Pauvre Marie!

Oui, pauvre Marie! car, au lieu de la joyeuse vie des camps, elle va mener l'ennuyeuse existence des salons, au lieu de ces braves et francs compagnons qui l'aiment de tout leur cœur, elle rencontrera des mirliflors qui lui diront des fadeurs; oui, pauvre Marie! car il lui faudra se contraindre, changer toutes ses habitudes, faire de belles toilettes, renoncer à sa chère liberté, se priver de joyeuses chansons, imposer silence à son cœur; enfin il lui faudra de vivandière devenir noble demoiselle. Quel supplice! Aussi comme elle est triste dans les beaux salons du château de Kreisfield! Comme elle chante avec ennui ces airs langoureux de Garat qui ont remplacé les rondes militaires! Comme elle regrette le beau temps de sa misère! Elle languit au sein de cette existence qui ferait envie à d'autres, elle n'a plus de bonheur que dans ses souvenirs; et ses souvenirs se réveillent par instans avec tant de force qu'ils éclatent par quelque joyeux couplet ou bien quelque juron par trop gaillard. Pour comble de malheur, on va marier la pauvre Marie à je ne sais quel duc, ou plutôt on va la sacrifier; or, ce jour-là même, sous les fenêtres du château de Crakendorfield résonne le son du tambour; Marie de courir aussitôt à la fenêtre. Quelle joie! c'est le beau Vingt-unième. La pauvre Marie toute émue agite son mouchoir, appelle ses anciens compagnons d'armes, ou pour mieux parler son père, qui escalade les fenêtres, grimpe l'escalier par bandes et fait irruption avec armes et bagages dans les salons dorés de l'ex-vivandière, devenue marquise et qui sera bientôt duchesse. Scène de reconnaissance, effusion de joie, serremens de mains, hourrahs, tout le tremblement! Pour faire court, la réunion du père adoptif et de la fille a les plus heureux résultats; car un aussi bon père ne peut pas permettre qu'on sacrifie une aussi charmante fille! Il interpose son autorité, et ce n'est pas le duc de .....dorf qui épouse Marie, mais bien le petit Tyrolien qui s'est engagé par amour pour elle et qui se retrouve officier dans le beau Vingt-unième. La vivandière marquise pouvait-elle ne pas être la femme d'un soldat de fortune?

Tout cet imbroglio se trouve fort agréablement saupoudré d'un certain nombre de jolis motifs, de gracieux duos, d'élégants quatuors, de finals et de chœurs comme Donizetti les fabrique dans ses jours de paresse, si bien que le tout forme un plat dramatico-musical des plus agréables. Les artistes n'ont pas peu contribué à lui donner de la saveur par la façon dont ils ont rendu leurs rôles; nous avons déjà dit combien Mme. Place était charmante: hâtons-nous d'ajouter que M. Blès s'est montré fort spirituel dans un rôle de vieux sergent; et pour ne pas être injuste, témoignons à M. Richer de son zèle et de son intelligence, à M. et Mme. Mathieu de la physionomie comique qu'ils donnent à deux rôles secondaires. Grâce à cet ensemble, la *Fille du Régiment* est l'un des plus amusans opéras que l'on puisse entendre.

P. S. Ce soir enfin la première représentation d'*Oscar ou le Mari qui trompe sa Femme*, et la dernière apparition de la *Favorite*. Le public ira, nous l'espérons, faire de brillants adieux à *Léonor* et à *Alphonse*; il en profitera pour faire connaissance avec *Oscar Bonniret*, personnage bien plus amusant que le *Commis Voyageur*, qui, par substitution, a escamoté avant-hier un compliment adressé à ce volage *Receveur des Finances*.

Opera Italien.—Nous croyons faire plaisir aux dilettanti en leur faisant connaître la composition de la troupe d'opéra italien de la Havane, dont plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée en cette ville pour la fin du mois.

Mme. Corsini, 1er. soprano;—Mme Majocchi, alta prima dona;—MM. Antognini, Perrozzi, Voizel: tenors;—Vattelina, Calvet, Candi, basses; deux 2ds. tenors;—deux 2de. donne, et des chœurs à peu près comme ceux que nous avons entendus l'année dernière.

Mlle. Euphrasia Borghèse, des théâtres de Naples Milan, Venise, &c., et de l'Opéra comique de Paris, doit faire partie de la Compagnie. Cependant, à cause d'un procès dont la décision aura lieu à la fin de ce mois, on ne peut assurer positivement sa venue avant la deuxième moitié de l'abonnement.

[Courrier.]

[Correspondance particulière de l'Abeille.]

Washington, 25 février 1843.

Sénat.—Après l'expédition d'affaires sans grand intérêt le bill de la Chambre pour l'abrogation de la loi sur les faillites se présente à son tour, et la discussion s'engage sur l'amendement de M. Walker, qui finit par être rejeté. D'autres amendemens ne sont pas plus heureux. Le substitut du comité judiciaire est à son tour mis aux voix et rejeté par 30 voix contre 16. Le bill de la Chambre est lui-même pris en considération. M. Benton demande la suppression du proviso qui assure l'achèvement des affaires en instance, mais cette motion, ainsi que plusieurs autres, reste sans résultat. La majorité du Sénat est décidée à adopter le bill tel qu'il est venu, afin d'éviter une nouvelle discussion dans la Chambre. Parmi les amendements il s'en trouve un qui, par sa justice et sa raison, devrait trouver grâce devant les Sénateurs; c'est celui que présente M. Conrad et qui a pour effet de ne mettre le bill à exécution qu'à partir du 4 avril, afin de laisser quelque répit à ceux qui ont jusqu'à ce jour négligé de profiter du bénéfice de la loi et qui seront pris au dépourvu par le bill de rejet. Ce délai d'ailleurs est de toute justice pour les villes éloignées de Washington qui se trouveront par le fait de l'abrogation immédiat plus maltraitées que celles qui se trouvent dans le voisinage de la métropole. A la suite des observations de M. Conrad, qui sont remarquables par beaucoup de justesse et d'éloquence, le bill est mis mis aux voix et adopté par 32 oui contre 13 non. M. Benton et M. Smith du Connecticut se dispensent de voter, en raison du maintien du proviso. Le bill reste donc tel que la Chambre l'a voté; son action doit commencer à partir du 4 mars; et il n'a plus maintenant qu'à recevoir la signature du Président. La recevra-t-il?

Washington, 27 février 1843.

La séance du Sénat n'offre aucun intérêt pour nos lecteurs.

Chambre des Représentans.—Après quelques discussion, le bill pour suspendre provisoirement la seconde section du bill d'apportionnement congressionnel, est rejeté. Le bill d'appropriation général occupe ensuite la Chambre, puis l'Orateur soumet aux représentans une communication présidentielle.

Cette communication, provoquée par une résolution de la Chambre, donne des explications sur le sens de la partie du traité qui a rapport au *droit de visite*. Après avoir rappelé les communications précédemment faites sur ce sujet, M. Tyler résume assez longuement et assez confusément les principes qui doivent selon lui régir la question, puis il ajoute:

"Je suis heureux de voir que la doctrine défendue par la Grande Bretagne dans ses déclarations officielles est en substance la même que la nôtre. Et ces déclarations me prouvent que l'apparente différence qui existe entre les deux gouvernements est une différence de mots et non de principes. Non seulement la Grande Bretagne n'entend pas exercer le *droit de recherche*, dans la véritable acception du mot; mais encore elle ne prétend au *droit de visite et d'enquête* que moyennant certaines modifications qui ne s'accordent nullement avec l'idée d'un droit incontestable."

"Dans la dépêche de lord Aberdeen à M. Everett, sous la date du 20 décembre 1841, ainsi que dans celle qui a été récemment adressée au Président Anglais, le ministre déclare que si, en dépit de toutes les précautions qui pourront être prises pour prévenir de pareilles occurrences, un navire américain, par suite de une visite ou d'une détention exercée par un croiseur anglais, "éprouvait quelque perte ou quelque injure, cette perte ou cette injure serait immédiatement suivie d'une ample indemnité", et afin de rendre plus évidentes ses intentions à cet égard, Lord Aberdeen, dans sa dépêche du 20 décembre, fait connaître à M. Everett la nature des instructions données aux croiseurs anglais. Elles sont d'une nature telle que, si elles sont fidèlement observées, elles mettront le gouvernement anglais en mesure d'accorder toujours une indemnité convenable. *Ce gouvernement* a déjà dans plusieurs circonstances de ce genre rempli ses promesses en accordant une réparation suffisante au tort qui avait pu être porté à notre commerce. Est-il nécessaire de remarquer qu'un droit dont l'exercice est entouré de restrictions et de précautions pareilles, peut-être considéré comme un simple privilège réclamé et concédé ou refusé en vertu des principes ordinaires de la courtoisie internationale?

"Les principes posés par la dépêche de lord Aberdeen et les assurances d'indemnité n'ont point paru suffisants à l'Exécutif contre les abus que lord Aberdeen reconnaissait pouvoir naître de l'exercice le plus réservé et le plus prudent de la nouvelle police maritime de l'Angleterre; en conséquence, dans mon message d'ouverture à la dernière session, j'exposai les vues de l'Exécutif sur ce sujet, et j'insistai sur notre volonté et notre capacité à exécuter nos propres lois, à protéger notre pavillon contre toute insulte et à nous acquitter de tous nos devoirs et de toutes nos obligations en haute mer. C'est avec cette pensée que le Traité de Washington fut négocié, et c'est à la suite d'une conférence avec l'envoyé anglais sur l'importance des forces à employer pour atteindre ce but, que les dispositions du huitième article furent arrêtées.

"Telles étaient mes vues au moment de la négociation du traité, et telle est dans mon opinion son explication pleine et entière. Je regarderais le huitième article comme éloignant tout prétexte possible, sous apparence de nécessité, pour visiter et détenir nos navires de la côte d'Afrique, par suite de l'emploi illégal que des bâtimens étrangers pouvait faire de notre pavillon. Nous nous sommes chargés nous-mêmes du soin de prévenir tout abus, en nous engageant à entretenir, pour atteindre ce but, une force navale jugée suffisante par les parties intéressées.

"N'ayant point, comme nous l'avons dit alors et comme nous le répétons aujourd'hui, la prétention d'exercer le moindre droit de visite sur les pavillons des nations indépendantes, nous ne demandâmes point à l'Angleterre une renonciation formelle à ses prétentions; et nous n'eumes point non plus l'idée de faire nous même la moindre concession sur ce sujet. Nous voulûmes simplement *régler pratiquement* la question. Nous le désirions à ce que nous avions fait jusqu'alors sur ce sujet. L'honneur du pays l'exigeait; l'honneur de son pavillon demandait que ce pavillon ne put pas être arboré par d'autres pour couvrir un commerce inique. Notre gouvernement, je puis l'affirmer, a tout à la fois la volonté et le pouvoir d'atteindre ce but; et s'il le faut, il ne se contentera pas d'une escadre de 80 canons; mais plutôt que de laisser un gouvernement étranger se charger d'exécuter ses lois et de remplir ses obligations, dont la première est de protéger son pavillon contre toute insulte, il mettra en réquisition toutes ses forces navales pour prendre lui-même ce soin. L'intention de notre gouvernement est d'exécuter fidèlement en ce qui le concerne les stipulations du traité, et il ne se permettra de douter que l'Angleterre n'en veuille faire autant. De cette sorte, la paix sera conservée, et les plus amicales relations continueront à exister entre les deux pays."

JOHN TYLER.

Ce message est accompagné de différentes pièces dont le secrétaire commence la lecture.

Visite et Recherche.—"Il y a dans les habitudes maritimes une différence entre la visite et la recherche. Il est d'usage pour un bâtiment de guerre, dans les limites de sa croisière, de héler les navires marchands, de les faire *mettre en travers* et de leur envoyer un canot toutes les fois que cela paraît convenable au capitaine. Nous avons vu les commandans de nos propres navires rencontrer des bâtimens marchands ou des paquebots, portant le pavillon espagnol et munis de papiers espagnols, ordonner à ces bâtimens de *mettre en travers*, et envoyer à bord un officier chargé d'examiner les papiers du navire. On en a vu même faire tirer un boulet de vingt quatre sur des bâtimens étrangers et les forcer ainsi à suspendre leur course, à passer à l'arrière de leur navire et à venir répondre eux-mêmes. Ce n'est pas l'usage, nous le croyons, d'approcher ainsi tous les bâtimens que l'on aperçoit; mais seulement ceux qui présentent à l'œil du commandant une apparence suspecte. Dans plus d'une circonstance, nous avons vu des navires de guerre américains donner une chasse vigoureuse et appuyée de coups de canon, à quelques bâtimens. Cette espèce de visite est essentiellement distincte de la *recherche*.

(*Evening Post de New York.*)

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Mercredi, 8 Mars 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 25 membres. Peu après la majorité se trouvant réunie, le greffier procède à la lecture du journal.

La réconsidération de la section additionnelle proposée au bill qui abroge le droit de quayage, est l'ordre du jour pour immédiatement après la lecture du journal.

M. Boudousquié dit qu'il ignore si la motion tend à faire reconsidérer la section seulement ou tout le bill.

L'Orateur dit que la motion a pour but de faire reconsidérer la section seulement, mais qu'elle aura pour résultat d'amener de nouveau la discussion sur le bill lui-même.

M. Ratliff déclare partager l'opinion de la Chambre.

L'Orateur dit que la Chambre peut proposer quelque amendement que ce soit au bill.

M. Brashear présente un substitut à la place de la section rejetée, et quelques autres sections additionnelles. Ces sections décrètent que les Municipalités pourront émettre des certificats du trésor, payables dans dix ans aux détenteurs de billets pour une valeur de $100. Les Municipalités devraient déposer tous les six mois à la Banque de la Louisiane certaines valeurs à l'effet de pourvoir au remboursement de leurs obligations; elles ne pourraient plus émettre de bons, et les taxes prélevées par le conseil-général devront être payées avec les mêmes valeurs que celles requises pour les taxes d'Etat. Les Municipalités seraient en outre autorisées à prélever, sous de certaines restrictions, une taxe sur les propriétés foncières et les esclaves, à l'effet d'éteindre leur dette.

M. Musson dit que ce bill est d'une haute importance, et il désirerait que la Chambre le mît à l'ordre du jour pour vendredi prochain.

M. Brashear dit qu'il ne présente ces amendemens que dans un but de conciliation; ils sont de nature à satisfaire toutes les exigences des membres d'Orléans.

M. Culbertson dit que les membres d'Orléans ne peuvent pas encore se prononcer sur ces amendements. Le bill primitif a déjà été discuté par la Chambre, mais les sections proposées par M. Brashear sont tout à fait nouvelles: on ne saurait avec raison s'opposer à la motion de M. Musson. Il faut laisser à la délégation d'Orléans le loisir d'examiner une mesure qui l'intéresse directement.

M. Ratliff fait observer que la session est déjà bien avancée; et que de nouveaux délais pourraient faire ajourner indéfiniment l'adoption du bill lui-même. La Chambre doit se prononcer une fois sur le bill. Qu'on l'examine section par section. Les représentans auront alors tout le loisir d'en apercevoir les défauts, s'il en existe, et de les signaler à la Chambre.

M. Ogden espère que la motion de Mr Musson prévaudra. M. Brashear a proposé des sections toutes nouvelles, et tendant à établir des principes que lui (M. Ogden) réprouve. Les municipalités ont le droit de prélever une taxe sur les propriétés foncières, elles ont toujours exercé ce droit, qu'on ne leur a du reste jamais contesté. La délégation d'Orléans est en minorité à la Chambre; tous les compromis qu'elle a proposés ont été rejetés avec mépris.

M. Hunt ne partage pas l'avis de son collègue. Il croit les amendemens de nature à porter secours à la ville, mais comme on vient seulement de les proposer tout-à-l'heure, il espère que la Chambre en ajournera l'examen jusqu'à demain, après la lecture du journal.

M. Brashear amende la motion du préopinant en fixant à demain la troisième et dernière lecture du bill.

L'Orateur dit que l'on ne pourrait procéder à cette lecture sans la dispense des règles, mais que la Chambre peut accorder cette dispense.

La motion de M. Brashear est adoptée.

M. Hunt réclame la prise en considération du bill relatif aux banques.

L'Orateur dit que cette proposition n'est pas à l'ordre, et que la Chambre ne peut s'occuper, sans dispense des règles, du bill sur les banques.

La discussion s'engage alors sur un point de forme. MM. Ogden et Benjamin soutiennent que le bill sera à l'ordre à midi. La question n'est pas mise aux voix.

M. Boudousquié présente une résolution à l'effet de défendre la présentation d'aucun nouveau bill, après le 15 courant, si ce n'est avec le consentement des quatre cinquièmes des membres.

M. Musson combat cette résolution. Le comité des finances, dit-il, ne pourra peut-être pas présenter son bill avant le 15. Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Ratliff, Clark et Boudousquié, la résolution est déposée sur le bureau.

M. Foley, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un bill pour légaliser certaines ventes judiciaires. Référé au comité judiciaire.

M. Brashear, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un acte pour amender les actes qui déterminent les pouvoirs des jurys de police. Cet acte abolit le jury de police de la Nouvelle-Orléans et transfert tous les droits dont ce jury est revêtu aux différens conseils municipaux et au conseil général. Référé au comité judiciaire.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, annonce comme dûment enrôlés plusieurs bills et résolutions.

Sur motion de M. Wilson, la Chambre s'occupe du bill qui permet de transporter dans l'Etat du Mississippi les biens et les personnes de certains mineurs. Le bill passe après avoir été lu une seconde et une troisième fois.

Sur motion de M. Benjamin, la Chambre s'occupe des amendemens proposés par le Sénat au bill qui a pour but de créer une nouvelle paroisse, sous le nom de paroisse de Tensas, et y donne son concours.

Ordre du Jour.

M. Benjamin propose que la Chambre s'occupe du bill relatif aux banques, quoique l'Orateur ait décidé que ce bill n'est pas à l'ordre du jour. Sa motion prévaut par 31 contre 8. L'Orateur vote avec la majorité.

La question de savoir si l'Orateur a droit de voter est soumise à la Chambre. Celle-ci se prononce pour l'affirmative.

Le bill pour abréger la loi relative aux banques, passée à la dernière session de la Législature, est pris alors en considération.

M. Musson lit une réponse au rapport du comité sur les Banques. Il veut que l'on sache bien qu'il n'agit pas comme membre du Bureau de Circulation. Il rappelle en peu de mots les circonstances relatives à l'adoption des dernières lois sur les Banques. Le Bureau de Circulation est une conséquence nécessaire de la loi passée à la dernière session, et les membres qui le composent comprennent toute l'importance de la mission qui leur a été confiée. Il doit combattre les motifs qui ont guidé le rapporteur du comité sur les banques. Les épithètes qui se trouvent insérées dans le rapport lui sont très familières. On s'en est déjà servi devant les Cours de justice. Il paraît que l'honorable rapporteur aurait été bien aise de voir les abus que commettent les banques, tolérés par la Législature. J'espère, dit M. Musson, que la Chambre n'ira pas hâtivement abroger la loi relative aux banques. Il entre dans quelques détails relativement au but pour lequel les banques ont été établies, et sur la proportion qui doit exister entre leur circulation et leurs dépôts, &c. Les banques ont contracté plus de dettes qu'elles n'en peuvent payer, il est du devoir de la Législature de faire cesser un pareil abus. Les dangers d'une suspension trop longtemps prolongée demandaient un remède prompt et efficace. On peut remédier aux défauts de la loi sur les banques, en y proposant des amendemens. Le principal but de cette loi était de forcer les banques de payer en espèces, et de les mettre en état d'exiger le remboursement de leurs créances.

M. Musson dit que le bill accordait aux banques tout le temps nécessaire pour se préparer à une reprise des paiemens. Il déclare fausse l'accusation portée contre le Bureau de Circulation d'avoir suscité des troubles à la Banque de l'Union. Il explique l'effet de la loi relativement à la mise en liquidation des Banques. Il nie que le Bureau de Circulation ait jamais convoqué les présidens de Banques pour aviser à la reprise des paiemens. Cette convocation a eu lieu à la requête de l'Association Consolidée et de la Banque des Citoyens. Postérieurement à cette réunion des présidens de Banques, le Bureau de Circulation trouvant impossible de rétablir l'harmonie entre eux leur a proposé de bonne foi de reprendre les paiemens en espèces. Si les directeurs avaient voulu agir de concert cette reprise n'aurait pas été suivie d'une nouvelle suspension. A l'appui de cette déclaration, M. Musson soumet à la Chambre la situation des banques à l'époque de la reprise.

Sur motion, la Chambre s'ajourne.

OFFICIEL.

NOMINATION PAR LE GOUVERNEUR
avec l'avis et le consentement du Sénat.

WILLIAM BEARD Shérif pour la paroisse de Catahoula

Nouvelle Orléans, le 7 mars 1843.

☞ NOUS sommes autorisés à dire que toute personne qui s'est servie du Liniment de Hay, pour les Hémorrhoïdes, de chez COMSTOCK & ROSS, 28, rue des Magasins, sans être guérie, son argent lui sera remis. Telles sont les conditions positives d'après lesquelles ce remède est vendu, et sur des milliers de bouteilles qui ont été vendues, pas une seule n'a été rapportée. C'est aussi un remède infaillible pour toutes les plaies, les douleurs et les crevasses, &c. Qui, à présent, continuera à souffrir? Personne excepté les incrédules. 9 mars

DERNIERES		DATES.	
New-York	fev 27	Londres	fev 7
Boston	fev 26	Liverpool	fev 4
Baltimore	fev 25	Paris	fev 4
Washington	fev 25	Havre	fev 1
Philadelphie	fev 23	Bordeaux	janv 15
Charleston	mars 2	Vera-Cruz	fev 19
Havane	fev 28	Mexico	fev 14
Galveston	mars 4	Tampico	fev 4

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Viola, Jameson, Liverpool, — Moss & Gianey
Jas. Edward, Webster, Liverpool, — S & J P Whitney & co
Oakland, Barry, Liverpool, — J A Merritt
United States, Decan, Liverpool, — J H Ashbridge
Gennessee, ..., Liverpool, — L H Gale
Massachusetts, Wilson, Liverpool, — do
Barque John Carver, Pendleton, Liverpool, — S & J P Whitney & co
Alabama, Raulett, Marseilles, — L H Gale
Brick Orleans, Smith, Richmond, — Bailey & Baxter
Caucassian, Sprague, Philadelphie, — F F Beck
Catherine, Vesper, Baltimore, — do
Antares, Hatch, New York, — Bridge & Bro
Ceril, Porterfield, Philadelphie, — Barelli & co
Goel. Enterprise, Mont, Mobile, — Capit
Sarah, Anthony, Cap Haitien, — Robert
Mary Maria, Ulmer, City Point, Va. — Bridge & Bro
Hornet, Webber, Mobile, — C D Lehman

ARRIVES.

Bateau de remorque Panther, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Navire Arkansas, Burgess, de New York.
Navire Orient, Bailey, de Gibraltar.
Navire Bombay, Guy, de Rio de Janeiro.
Barque Victorius, Vallois, de Bordeaux via Sisal.
Brick Gleaner, Eaton, des Barbades.
Brick Porto Rico, McGilly, de Porto Rico.
Brick Albano, Baxton, de Norfolk.
Brick New Castle, Adams, de St. Croix.
Goel. Baltimore, Haskell, de Boston via Nassau.
Steamer Swan, Keeling, Ecore Fabre.
" Nashville, Miller, Nashville.
" Fashion, ..., Lafourche.

☞Le sac aux lettres de la barque ALABAMA, pour Marseilles, sera clos aujourd'hui, à midi. L. H. GALE, 91, Commune. 9 mars

☞ Le navire HUDSON, de la Havane—Les consignataires par ce navire sont invités à envoyer leur permis à bord, vis-à-vis la presse d'Orléans; ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp. 7 mars

☞Le consignataire et le capitaine du brick français ELIZABETH, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage de ce bâtiment. C. DUFOUR. 7 mars

☞ DEMANDE d'emploi dans une maison de commission par un jeune homme âgé de 19 ans, parlant français et anglais, ayant été employé pendant plus de six ans dans une maison de commerce de cette ville. Il peut donner les meilleures recommandations tant sur son intégrité que sur ses capacités, et acceptera une place moyennant peu d'appointemens. S'adresser à la Poste, boîte C 44. 8 mars—4t

LOUIS MUH, Agent,
INFORME ses amis et le public qu'il offre une bonne occasion à ceux qui ont besoin d'argenterie, de couverts français et américains, cuillères et fourchettes, qu'il offre à vendre au prix coûtant par un seul couvert (cuillère et fourchette) ou par douzaine, comme aussi montres pour dames et pour hommes, bijouterie, plaques, pour clore différentes consignations.
Il donnera aussi le prix le plus élevé en échange du vieil or et du vieil argent.
Il achète aussi l'or et l'argent pour du comptant.
Les personnes qui tiennent maison voudront bien s'adresser à lui pour réparer ou changer leur vieil argent pour du neuf.
Au No. 81, rue de Chartres.
Il répare les montres et bijoux. 8 mars—10

MOUSSE—120 balles mousse, à vendre. 36 balles en débarquement du steamboat Teche. Et 96 do en magasin, s'adresser à FELIX COLBUS, 29 Toulouse, entre Chartres et Levée. 6 mars—3

AVIS.
LA société existant autrefois entre Joseph Bourdeau et G. A. Dolfino, sous la raison de DOLFINO & BOURDEAU de cette ville, a été dissoute le 7 février 1843, ainsi qu'il appert d'un acte passé pardevant L T Caire, notaire, en date du 21 février 1843.
Le soussigné est seul chargé du règlement de ladite société.
Nouvelle-Orléans, le 7 mars 1843.
G A DOLFINO.
Encoignure des rues Esplanade et Levée
8 mars—3f en 10j

M. EDOUARD CAZÈRES,
Professeur d'Escrime.
A l'honneur d'informer le Public et ses Amis, qu'ayant cédé aux vœux de ses élèves, il s'est déterminé à fixer sa résidence en cette ville, et continuera son Cours d'enseignement au No. 100, rue de Chartres. Sa Salle d'Armes sera ouverte tous les jours jusqu'à 8 heures du soir. Il tient chez lui un Assortiment de tous les articles concernant sa profession.
Prix des leçons: $10 par mois. 9 mars—9.11.15

AVIS—Application ayant été faite à la Cour de District pour autoriser à faire un arrangement pour ce qui est dû par la Bourse des Marchands de la Nouvelle-Orléans à la Banque du Commerce de Natchez et à la branche de la Banque de Tennessee à Shelbyville, et aussi pour ce qui est dû à ladite Banque par les personnes suivantes, savoir: Thomas Green Davidson, P. Soulé, Charles Gardiner et l'Etoile Gardiner, et Taylor Gardiner & Co, toutes les personnes intéressées déduiront, dans les dix jours de la première publication de cet avis, les motifs, s'il en ont, pour lesquels il ne serait pas fait droit à ladite application.
Nouvelle Orléans, 8 mars 1843.
PETER CONREY, ROBERT COPLAND, JOHN CALHOUN, } Commissaires liquidateurs de la Banque des Marchands de la Nlle-Orléans.
9 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson — Cour de District—No. 21,606.—James W. Zacharie & Co. vs. George A. Waggaman.—En vertu d'un alias fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 8 avril prochain, à une heure de relevée, les esclaves suivans, savoir:
George Tony, nègre âgé d'environ trente ans; Ned, âgé de seize ans; Harmony, nègre âgé d'environ quarante-cinq ans; Maria Cole, négresse âgée d'environ vingt-cinq ans; Sarah Ted, âgée d'environ vingt-cinq ans; et Suzy ou Suzanne, âgée d'environ treize ans.
Conditions de la vente, comptant.
MANUEL J. GARCIA, Shérif.
9 mars—3 en 30j

Agence pour la vente des Epingles américaines à tête
LES soussignés sont agents pour la vente des Epingles ci-dessus. Ces épingles sont très supérieures à celles importées jusqu'ici, les pointes sont aussi comme des pointes d'aiguilles et les têtes sont très solides, étant de la même pièce et adhérentes à l'épingle, et conséquemment ne pouvant jamais s'enlever. Ces épingles sont aussi très fortes. L'inventeur de ces épingles a reçu une médaille d'or à l'exposition américaine qui a eu lieu à New-York en octobre 1842.
PEET & NORTH, Agents, No. 17, rue de Chartres. 9 mars

TABAC MANUFACTURÉ—300 caisses à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

BALAIS—150 douzaines à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage, à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

SUCRE—30 barils prime à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

BLANC de baleine—40 caisses, à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

PALANS complets à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

PORC—30 barils Mess à l'inspection, à vendre par JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras 9 mars

AMANDES à coque douce, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

CAFÉ de la Havane—Café vert, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

EAU-DE-VIE de pêches, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

BLANC de baleine, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

CHANDELLES de suif, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 9 m

ARGENT du Missouri—Billets de la Banque de l'Etat du Missouri, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 9 mars

SAVON—No. 1, à vendre par G. E. CLIFFORD, 47, Poydras 9 mars

HUILE de savon—article supérieur, à vendre par G. E. CLIFFORD 47, Poydras 9 mars

BLANC de Baleine excellentes marques New Bedford, à vendre par G. E. CLIFFORD, 47, Poydras 9 mars

SUCRE brut de la Havane, à vendre à bas prix, pour clore une consignation par J. ALBERT, 22, rue St. Louis 9 mars

CAFÉ de la Havane—A vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis 9 mars

EAU-DE-VIE—Vieille Eau de vie de Cognac fine Champagne, en demi pipes, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis 9 mars

CAFÉ—3000 sacs Laguayra, en magasin, et 4000 sacs de Rio, en débarquement du navire Bombay, à vendre par L. H. GALE, 93, Commune 9 mars

☞CHAPEAUX DE PAILLE—Reçu par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 40, rue Toulouse. 4 mars

CAFÉ vert de la Havane, en magasin, à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée 9 mars

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet des meilleures qualités, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée 8 mars

INDIGO de Caraccas à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée 6 mars

BIÈRE D'ECOSSE nouvellement importée, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 8 mars

LONDON PORTER véritable, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 8 mars

EAU DE SELTZ, de la dernière importation, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 8 mars

SARDINES A L'HUILE des premières marques, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 8 mars

EAU DE FLEUR D'ORANGE, par caisses de 18 flacons, à vendre par J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane 8 mars

LE soussigné continue toujours à fournir aux familles 10 bouteilles d'excellent vin de Bordeaux pour une piastre, et 12 bouteilles de bon vin blanc pour une piastre. J E LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

CAFÉ—40 sacs la Havane, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune 8 mars

MAQUEREAUX assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune 8 mars

SACS de Pitre à vendre en débarquement par HARROD, DARLING & Co, 49, Commune 7 mars

SAVON—150 caisses ... Liverpool, en débarquement, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune 8 mars

GENIEVRE de Hollande, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune 7 m

AMANDES sans coques, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune 7 m

CAFÉ—120 sacs prime vert de la Havane, en débarquement du navire Hudson, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée 7 mars

RIZ—14 tierçons en débarquement du brick Tremont, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 7 m

CAFÉ—Rio, la Havane et La Guayra à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 7 m

VIN DE PORTO—Huit demi pipes, à vendre par WOOD & SIMMONS, 60 Magasins 7 m

CLOUS—100 barils ... en débarquement du brick R. Waler, à vendre à bas prix par TUFTS & HOBART, 20 Douane 7 m

BLANC de Baleine—50 caisses en débarquement de la barque Hope Howes, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 7 m

CANNEBERRIES—Cinquante demi barils en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane 7 m

CHAUX de Thomaston—300 barils en débarquement et à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune 7 mars

PLATRE de Paris—50 barils en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO. BEDFORD, 47, Commune 7 mars

CIMENT hydraulique—100 barils en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs, par GEO BEDFORD, 47, Commune 7 mars

CRINS à Platrer—En tierçons foulés et barils, constamment en mains, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune 7 mars

BRIQUES à feu anglaises, de Baltimore et de Pensacola, toujours en mains, à vendre par GEO. BEDFORD, 47, Commune 7 mars

LANGUES salées et fumées: 8 barils et 14 1/2 do à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, rue du Camp. 3 mars

POIVRE de Cayenne—20 caisses 6 douzaines, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 3 mars

BOTTES, souliers et brodequins—40 caisses en débarquement du brick Brazilian, comprenant un assortiment général à vendre à bas prix pour du comptant par A. F. DUNBAR & Co. 18 Douane 22 fev

ROBERTS & HALL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
75 Magasins

30 DEMI et 10 quart-pipes Cognac de la marque de Pellevoisin Aîné à vendre par BLANCHARD, EIMER & co. 24 Bienville 22 fev—10

MIEL de Cuba—quelques barriques, à vendre en magasin, par FRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse 21 fev

CAFÉ de la Havane—700 sacs, à vendre en magasin, par FRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse 22 fev

CUIRS—1,500 salés mexicains et 3000 secs en magasin, à vendre par R D BLOSSMAN, 60 Bienville 2 fev

EAU DE VIE supérieure, fine champagne de 1815, 1re preuve, en demi pipes, quarts et barils, à vendre par J ALBERT, 22 St. Louis 31 jev

BŒUF—Mess et Prime en barils et 1/2 do, à vendre par SCHUTZ, HADDEN & LEACH, 25, Poydras 7 mars

FARINE—300 barils surfine à vendre par SCHUTZ, HADDEN & LEACH, 25, Poydras 7 mars

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de Joseph Lombard, sont priées de vouloir bien les faire connaître au soussigné administrateur de ladite succession; comme aussi celles qui doivent de payer immédiatement dans ses mains ou dans celles des avocats chargés de régler ladite succession, MM. Canon et Castera. I. L. LOMBARD. 24 fev—3en 10j

AVIS.
ANT. DUBUC, secrétaire du conseil des marguilliers de l'église St. Louis de la Nouvelle-Orléans, autorisé par ledit Conseil à recevoir les ordres pour les commandes d'enterremens des Catholiques, et à vendre des emplacemens, tombes particulières et tombes dites "fours" dans le Cimetière No. 2, prévient le Public qu'il se charge de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les susdits enterremens; savoir: Cercueils, corbillards, voitures, catafalques, cierges, crêpes, écharpes, gants, billets d'invitations, &c.
Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture et la clôture des tombes et fours.
(Bureau No. 16, face à la Place St. Antoine, attenant au presbytère de l'église St Louis.)
2 mars—26f

L. DUPERRON
ET
E. DELCAMBRE,
Docteurs – Dentistes.
Rue Bourbon, No. 280.

Le Docteur L. DUPERRON a l'honneur de prévenir ses clients que, vu ses nombreuses occupations, il s'est adjoint pour collaborateur Mr. E. DELCAMBRE, docteur dentiste de la Faculté de Paris, et qu'en conséquence les personnes qui l'honoreront de leur confiance n'éprouveront désormais aucun retard, ... pour les opérations chirurgicales, soit pour la ... des pièces artificielles, qui souvent il a été ... de différer.
Consultations et opérations ..., tous les jours, de huit heures du matin à quatre heures du soir, à son cabinet rue Bourbon, No. 280, entre ... Philippe et Dumaine.
Nouvelle-Orléans, 17 février 1843.

PLATRE de Paris et Ciment, en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47 Commune 7 fev

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 477. F B Conrad chargé de la vente des biens de Robert Ferriday et Stanford W. Waters, en faillite.
En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique à l'arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, le samedi premier jour d'avril 1843, à midi, les propriétés suivantes, abandonnées par lesdits faillis à leurs créanciers.
1o. La moitié indivise d'un ilet de terre situé dans le faubourg Lavendais (?), désigné sur un plan de Benjamin Buisson, arpenteur de la paroisse de Jefferson, déposé en l'étude de F. Grima, notaire public, comme ilet No. 105, compris entre les rues St. George, St. André, Sixième et Septième, mesurant 300 pieds de face à ladite rue Sixième, 300 pieds de face à ladite rue Septième, 300 pieds de face à la rue St. André et 300 pieds de face à la rue St. George.
2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé dans le fond de la ville, désigné sur un plan particulier dressé par C. F. Zimpel, député arpenteur, le 21 juin 1831, annexé à un transfert passé pardevant Carlile Pollock notaire public, le 17 avril 1833, comme lot No. 2, mesurant 30 pieds 7 lignes de face à la promenade du Canal Carondelet et 139 pieds 4 pouces de profondeur et 34 pieds 6 pouces de largeur dans le fond ... est borné par le lot No. 7, ledit lot étant borné d'un côté par le No. un et de l'autre par le lot No. trois.
3o. L'esclave ADELINE, avec ses deux enfans Homer, âgé d'environ 6 ans et Jane, âgée d'environ trois ans.

DES ACTIONS.

1o. Vingt-trois actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Atlantique et contre l'Incendie.
2o. Cinq actions du fond capital de la Compagnie du Chemin à Coulisse de la Nouvelle Orléans et Carrollton, Payées en plein.
3o. Vingt-cinq actions du fonds capital de la Compagnie et Banque de l'Echange de la Nouvelle Orléans—$50 payées par action.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Pour les immeubles et les actions, comptant. Pour les esclaves, un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
Les actes de vente pardevant H B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U.
9 mars—21 9 18 et 1er a

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS—District Oriental de la Louisiane—No. 548—E. A Bradford, chargé de la vente des biens de Jacques Lauthier et Jean Amat, en faillite.
En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le vendredi 10 mars 1843, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues du Camp et Julia—
Un grand assortiment de marchandises, consistant en marchandises sèches, souliers, habillements confectionnés, &c. &c.
Aussi, les installations du dit magasin.
Conditions, comptant.
A SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats Unis
27 fev—1, 6 et 10m

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Luther Linder—Vente par le Register des Testamens—Samedi le premier avril 1843, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre émané de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; en date du 6 mars 1843, il sera vendu pour le compte de la succession de Luther Linder, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Richard, mulâtre, âgé de 26 ans, nègre de champ,
James, nègre âgé de 26 ans, nègre de champ,
Amanda, jeune mulâtresse, âgée de 19 ans,
Mary Ann, jeune mulâtresse, âgée de 18 ans et son enfant Edwin, âgé de 10 ans,
Esther, jeune négresse, âgée de 17 ans,
Adèle, jeune négresse, âgée de 19 ans,
Anne, jeune négresse, âgée de 16 ans
Les droits du défunt sur l'esclave John, nègre, âgé de 30 ans, cuisinier.
Conditions de la vente, comptant
W F C. DUPLESSIS, Register des Testamens
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant E. Barnett, not. pub. 9 mars

Succession de Madame Veuve Célestin Duru
PAROISSE D'ORLEANS. Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Schmitt, exécuteur testamentaire de feu Madame Veuve Célestin Duru, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
9 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour des Preuves de la paroisse St. Jean-Baptiste—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concerneront—Salut:
Attendu que la dame Amélie Olivier Forcelle, veuve de feu sieur Balthazard Duzeau, ayant acheté à une vente faite par le Juge de la Cour des Preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, la propriété foncière et ses dépendances ci-après décrites, et les esclaves ci-après dénommés, faisant partie des biens dépendant de la succession de feu sieur François-Olivier Forcelle, s'est adressée par le sieur Feuillas d'Orville son fondé de pouvoirs, au greffe de cette Cour [illegible] "pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu [illegible] de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Lesdites propriétés, qui faisaient partie des biens dépendant de la succession de feu sieur François Olivier Forcelle, furent vendues par le Juge de ladite Cour des Preuves le 19 janvier 1843, en vertu d'un décret de ladite Cour rendu le 16 janvier 1843, [illegible] pour le prix de $13,000, payables comptant.
Description des propriétés d'après le transfert judiciaire
1o. Une habitation sucrerie, située dans la paroisse St. Jean-Baptiste, sur la rive gauche du Mississipi, ayant neuf arpens huit toises deux pieds plus ou moins de face audit fleuve, sur quarante arpens de profondeur, [illegible] par celle de M Zénon Boudousquié [illegible] des sieurs Alexis et André Lambre; les bâtimens étant dessus consistant en une sucrerie, une purgerie, trois petites maisons, une cuisine, deux magasins à vivres, un hôpital, [illegible]
2o. 14 chevaux, 16 mulets, 19 bœufs domptés, et les outils et instrumens aratoires employés à l'exploitation de la dite habitation.
3o. Les esclaves dont les noms et âges suivent: [illegible]
Témoin, l'honorable Terence Le Blanc, Juge [illegible]
ROGER PERRET, Député Greffier

BOTTES, Souliers et brodequins—210 caisses actuellement en débarquement du navire Emily Taylor, la barque New World et du brick Robert Waln, comprenant un assortiment général des marchandises ci-dessus, pour la ville et la campagne, à vendre à bas prix pour du comptant par A F DUNBAR & Co, 18, Douane

CHAPEAUX! Chapeaux! Chapeaux!—Un assortiment général de différentes descriptions, dernièrement reçus et à vendre par A F DUNBAR & Co, 18, Douane

1000 CUIRS bœufs mexicains, en débarquement de la barque Watchman, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 60, Bienville 8 ms

CLOUS de fer de Suède—Dimensions assorties, à vendre par G. E. CLIFFORD, 47, Poydras 9 m

HUILE de baleine blanchie et non blanchie, à vendre par G. E. CLIFFORD, 47, Poydras 9 mars

CORDAGE goudronné de Manille—Dimensions assorties, à vendre par GEO E CLIFFORD, 47 Poydras 9 m

CAFÉ de la Havane—En débarquement du brick Echo, à vendre par G E CLIFFORD, 47, Poydras 9 m

BEAUX fusils, carabines et pistolets à vendre en magasin par W. A. RYAN, 40, Chartres 8 m

CHAINES, traits en fer pour charrettes et paquets de bois, à vendre par W. A. RYAN, 40, Magasins 8 mars

USTENSILES de cuisine, consistant en ferblanc, cuivre et bois, se composant de tout ce qui est très utile en ce genre, à vendre par W. RYAN, 40, rue de Chartres 8 mars

MOULINS à maïs, en acier—à vendre par W. PHENN, 40, Chartres 8 mars

COUTELLERIE consistant en couteaux manches d'ivoire, couverts, couteaux de poche, canifs, ciseaux &c à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres 8 mars

HOUES pour habitations et jardins, à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par W. A. RYAN, 40, Chartres 8 mars

CHAPEAUX DE PAILLE A LA MODE ET MARCHANDISES DE MODES.
Le soussigné a dernièrement reçu de Paris un nouvel assortiment de Chapeaux de paille à la mode (tout à fait nouvelle mode), Fleurs artificielles, Rubans à la mode pour le printemps ... ainsi que d'autres belles marchandises convenables pour le commerce, à vendre à bas prix par D. DEHRMAN, 60, Chartres 24 fev—30

TRESOR DE LA POITRINE
Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.
DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catarrhes les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aiguës ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.
Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.
On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Tardos, No. 229, rue Royale, dont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fev—1an

Boulangerie de Chs. Ricaud & Comp.
50, rue Condé.
Conduite par B. Bouny.
ON trouvera constamment un grand assortiment d'excellens biscuits de mer, aussi Biscuits français et au beurre. A vendre à des prix très réduits. 10 fev—1m

CELUI qui a perdu sur la Levée un portefeuille contenant quelques papiers importans, le retrouvera au bureau de cette feuille où il a été apporté par la personne qui l'a ramassé. 7 mars—3

DEMANDE D'EMPLOI.—Par un économe, excellent jardinier et pouvant être très utile sur une habitation ... Cette personne est célibataire et a six ans d'expérience acquise dans la Caroline du Sud et pourrait fournir les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 7 mars—3

INSTITUTRICE.
UNE DAME anglaise possédant parfaitement la langue française et ayant une longue pratique dans l'instruction de la jeunesse, désire se placer soit à la ville ou à la campagne pour faire l'éducation d'une ou plusieurs familles. Les meilleures recommandations seront fournies.
S'adresser pour renseignements, à M. Lelièvre, libraire, encoignure Royale et Ste. Anne. 7 mars—10f

SANGSUES—10,000 Sangsues de premier choix, nouvellement reçues, à vendre à 12 1/2 et 14 cents chaque, au Dépôt Général, rue du Quartier, No. 46, entre les rues Condé et Vieille Levée. Les pharmaciens et les personnes habitant la campagne, peuvent en tout temps s'approvisionner de Sangsues à des prix très réduits. 3 mars

AVIS—COURVOISIER & Co, Confiseurs, encoignure Royale et Orléans, ont l'honneur de faire prévenir leurs amis et le public, qu'ils viennent de faire l'ouverture de deux billards, premier choix, dans le haut et vaste salon ci connu sous le nom de "Cercle d'Orléans", au dessus de leur magasin. 3 mars—6

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 21,257—Les Commissaires de la Banque des Marchands vs Charles Green—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, samedi le 8 avril prochain, à une heure de relevée,
Un certain lot de terre situé au faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, en cet Etat, désigné par le numéro cinquante-six, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Nouvelle Orléans, le 14 juin 1833, et déposé en l'étude de Félix de Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans. Ledit lot formant l'encoignure du Chemin St André et de la rue Ste. Ursule; ayant, mesure française, soixante pieds six pouces face au chemin St. André, sur cent seize pieds sept pouces face à la rue Ste. Ursule, borné d'un côté par le lot numéro trente cinq, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions de la vente comptant
MANUEL J. GARCIA, Shérif
9 mars—3en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 21,021—Putnam P. Bon vs. A. Phelps. En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à l'hôtel de la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 11 avril prochain, à une heure de relevée,
L'esclave Ellen, et ses trois enfans.
Conditions de la vente: comptant.
MANUEL J. GARCIA, Shérif
9 mars—3f en 30j

Nicolas Girot vs. Martin et P. D. Henry—No. 14,600.
Le même vs. les mêmes—No. 14,604.
COUR DE PAROISSE.—En vertu de deux pl. alias writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, samedi le dix-huit mars 1843, à midi,
La moitié indivise de l'ilet No. 4, dans le fonds du faubourg Ste. Marie, borné par les rues Bertrand, Havis, Poydras et Bolivar, mesurant 243 pieds 3 pouces et 10 lignes face à la rue Poydras, 277 pieds 9 pouces face à la rue Bertrand, 255 pieds face à la rue Havis et 290 pieds 11 pouces et 4 lignes face à la rue Bolivar, appartenant à P. D. Henry et saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.
15 fev—3f en 30j

La Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans vs Madison Caruthers et al.
COUR DE PAROISSE.—No. 13,500—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le vingt sept mars 1843, à midi,
Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, de cette ville, à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Carondelet, Julia et St. Charles; le dit lot étant désigné par le numéro ... sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 4 septembre 1830, et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le 18 janvier 1836. Le dit lot mesure, mesure anglaise, 24 pieds 6 3/8 pouces face à la rue Carondelet, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 fev—4 en 30j

La banque du Canal de la Nouvelle Orléans vs. Edward Ogden.
COUR DE PAROISSE.—No. 13,... —En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 20 mars 1843, à midi,
Un certain lot de terre, ensemble les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie, au dessus de cette ville entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant (plus ou moins) 26 pieds 3 pouces face à la rue Julia, sur 165 pieds (plus ou moins) de profondeur, entre lignes parallèles, et désigné par le No. deux, sur un plan annexé à un acte passé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, le 10 mai 1833.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 fev—3 en 30j

Claude Dejan vs Fcs. Sarraber (?)
COUR DE PAROISSE—No 15613 En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Vendredi 17 mars 1843, à midi:
Un certain demi-lot de terre situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues Hôpital et Quartier, mesurant, mesure française, trente pieds de face à ladite rue Dauphine sur une profondeur de 120 pieds, ensemble tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions: Comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans
13 fev—3f en 30j

William Florance vs ... Parker.
COUR DE PAROISSE—No 15,... En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, [illegible] 1843, à midi;
Un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie de cette paroisse, dans l'ilet compris entre les rues St Joseph, Julia, Foucher et Tchoupitoulas, [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans
13 fev—3f en 30j

La banque des Mechanics and Traders de la Nouvelle-Orléans vs. Benjamin Levy.
COUR DE DISTRICT—No 21,... En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'offrirai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, lundi le 20 mars 1843, à midi,
Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Commune, Carondelet et Canal, dans la municipalité No. 2 de cette ville, [illegible]
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District
9 fev

COUR DE COMMERCE.—No 2331—La Banque d'Epargnes de la Nouvelle Orléans vs H. Spearing, Joseph Kenton, Richard Bein et J. D. Bein—fi fa contre Joseph Kenton.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, le mardi, 14 mars 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, appartenant à Joseph Kenton et saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
1o. Toute cette portion de terre située au faubourg Tremé, faisant face au canal Carondelet, et aux rues St Louis, Rocheblave et Tonti, [illegible] mesurant 2 arpents de face au Canal, et ayant la même largeur sur la rue St Louis. Ensemble avec toutes les constructions qui s'y trouvent, les droits, privilèges et servitudes en dépendant.
2o. Aussi, toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière la portion ci-dessus décrite et faisant face aux rues St. Louis, Tonti, Conti et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la rue St. Louis, et ayant la même façade sur la rue Conti.
3o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière la portion dernièrement décrite, faisant face aux rues Conti, Tonti, Bienville et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la rue Conti et ayant la même façade sur la rue Bienville.
4o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite et faisant face aux rues Bienville, Tonti, Douane et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la rue Bienville, et ayant la même façade sur la rue de la Douane.
5o. Aussi toute cette portion de terre située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues de la Douane, Tonti, du Canal et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue de la Douane, et ayant la même façade sur la rue du Canal.
6o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues du Canal, Tonti, Jackson et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue du Canal, et ayant la même façade sur la rue Jackson.
7o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Jackson, Tonti, Palmyre et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Jackson, et ayant la même façade sur la rue Palmyre.
8o. Aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Palmyre, Tonti, Banks et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Palmyre, et ayant la même façade sur la rue Banks.
9o. Et aussi toute cette portion de terre, située au dit faubourg, immédiatement derrière celle dernièrement décrite, faisant face aux rues Banks, Tonti, de la Commune et Rocheblave, mesurant 2 arpents de face à la dite rue Banks et ayant la même façade sur la rue de la Commune.
Le tout étant entouré et égouté.
Conditions, comptant
L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce.
10 fev—3en30j

Achille Bigur vs. Constantin Debergue.
COUR DE PAROISSE—No 13,... En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 3 avril 1843, à midi,
Un certain lot de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues Ste. Anne et Dauphine, mesurant 34 pieds 7 pouces face à la rue Dauphine sur 90 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Ste. Anne, ensemble avec tous les édifices qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans
2 fev—3f en 30j

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. L. Ferrand fils
COUR DE PAROISSE—No 14000—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, Vendredi 17 mars 1843, à midi:
L'esclave Hannah alias Anne, négresse âgée d'environ ... ans.
L'esclave Louise, négresse, âgée d'environ 30 ans, appartenant à Adélaïde Ferrand et saisies dans l'affaire ci dessus.
Conditions:—Un dixième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, l'acheteur fournissant ses billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Etat de la Louisiane, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
V. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans
13 fev—3f en 30j

La Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans vs. Elliott W. Gregory.
COUR DE PAROISSE—No. 14,... En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 20 mars 1843, à midi:
Trois certains lots de terre situés au faubourg Delord, au-dessus de cette ville, formant une partie d'un morceau de terre acheté par la Banque du Canal de la Nlle. Orléans de Madame Louise Delord Sarpy, épouse de François Dominique Burthe, par acte passé pardevant G. M. Stringer, notaire public, le 26 mai 1831, et désignés sur un plan dressé par R. Delafield au mois de mars 1833 et déposé en l'étude de G. R. Stringer notaire public, par les Nos. 316, 321 et 322; ledit lot No. 316 mesure, mesure anglaise, 25 pieds face à la rue Hercules, sur une profondeur de 125 pieds; ledit lot No. 321 mesure, mesure anglaise, 25 pieds de face [illegible] de Covington (Covington Landing) [illegible]; ledit lot No 322 mesure (mesure anglaise) 25 pieds de face au débarcadère de Covington (Covington Landing) et 80 pieds plus ou moins de largeur dans le fond sur une profondeur de 216 pieds sur la ligne qui le divise du lot No. 321 et de 210 pieds de l'autre côté; ensemble toutes les dépendances qui s'y trouvent.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans
15 fev

François Reynier vs. Chs Lamarque.
COUR DE PAROISSE—No. 14,... En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi le 13 mars 1843, à midi:
Six Cuillères et six Fourchettes en argent, une Montre en or, avec sa chaîne et sa clé en or, et une Epinglette.
Saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions, comptant.
V. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1 mars—3 en 10j

RAISIN de Malaga, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 60, Gravier 9 mars

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 9 MARS 1843
La dernière représentation de
LA FAVORITE.
Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, de Donizetti.
La 1re représentation de
OSCAR,
OU
LE MARI QUI TROMPE SA FEMME,
Comédie nouvelle en 3 actes, de Scribe
Au premier jour.
LA BERLINE DE L'EMIGRÉ,
Drame nouveau en 5 actes, et
ANDRÉ,
Vaudeville en 2 actes
PRIX REDUITS.
1re et 2de loges, galeries et parquet, 1 piastre
Parterre et baignoires 75 cents

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

JEUDI, 9 MARS 1843
Première séance du Dr. LARDNER
LE JOUR DU LOYER,
Drame.
Suivi de
LA BAYADERE.

OPERA ITALIEN
AU THEATRE AMERICAIN

LE public est informé que la Troupe Italienne de la Havane, se propose de venir donner dans cette ville, DOUZE REPRESENTATIONS.
Trois des opéras sont entièrement nouveaux, et les autres seront choisis parmi les meilleurs de l'école Italienne.
☞La liste de souscription est ouverte dès aujourd'hui, au Théâtre Américain, rue Poydras, et sera close le vendredi 10, courant.
☞Prix du billet $1 50, souscription aux douze représentations, $15.
☞Le paiement de la souscription ne sera exigible qu'à l'arrivée de la Troupe, qui est attendue pour le 20 courant. 7 mars—☞

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.
Lectures du Dr. Lardner.
LE public est respectueusement informé qu'un arrangement a été fait avec le Dr. Lardner pour donner à ce théâtre des séances scientifiques lundi, mercredi, vendredi et samedi soir de la semaine prochaine. Chaque séance commencera à 6 heures et demie et sera précédée de la représentation d'une pièce. Pour plus de détails voir les affiches.
☞Les souscriptions de famille pour six soirées, admettant un gentilhomme et deux dames $12 et les simples souscriptions $6, peuvent être obtenues au bureau du contrôle pour toutes les séances. 6 mars—2

GRAND CONCERT.
A L'EGLISE ST. PATRICK,
LUNDI, 13 MARS 1843.
Au bénéfice des Orphelins de l'Asile de la Troisième Municipalité.

Le Stabat-Mater,

Sera exécuté par les membres de l'ATHENEE MUSICAL, assistés d'un Orchestre composé des artistes les plus distingués de la ville, sous la direction de M. A. VARNEY.

On pourra se procurer des billets chez

MM. Rodon, rue de Chartres	MM. B Levy rue du Camp
D. Felt & co, do	Casey, do
Benoît, do	A. Moret, rue Royale,
G. Brusle, do	Lelièvre, do
V. Hébert, do	Zambelli do

J. F. Lorsilho, encoignure Chartres et Douane.
☞ Le concert commencera à sept heures et demie P. M. 7 mars

BAL DE LA RUE CONTI.
Tous les Dimanche, Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine.
11 fev—☞

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ,
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec ☞

POUR LA HAVANE—Le beau navire à vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi, 11 du courant, à 9 heures du matin positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du Consul espagnol.
Il est notifié aux passagers qu'aucun domestique nègre de couleur ne peut entrer dans l'île. 7 mars

POUR ST. LOUIS Alton et la Rivière Illinois. Le steamer OSCEOLA, capitaine Horace Pearce, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co, Agents, 24 Poydras. 4 mars

POUR VERMILLONVILLE.—Le joli et rapide steamer MARQUETTE, tirant peu d'eau, capt. A. Turpin, est attendu tous les jours et partira peu après son arrivée pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à FOLLAIN, BELLOC & DEGELOS, 24, St. Louis. 27 fev

PAQUEBOT REGULIER entre la Nlle Orléans, Lafourche et toutes les habitations intermédiaires—Le bateau à vapeur CARRIER, capt. A. L. Choate, fera pendant toute la saison des eaux hautes les voyages entre la Nouvelle Orléans et Field's Mills [illegible] à toutes les habitations intermédiaires. Le plus grand soin possible sera porté au fret chargé par le navire.
Le CARRIER fera un voyage tous les cinq jours.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HENRY TETI, No. 10, Front Levée. 14 fev—30

POUR ST. LOUIS—Mardi 14 mars—Le steamer ALEX SCOTT capt. J. C. Swon partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN R. SHAW & Co, Agents, 24, Poydras. 2 fev

POUR LIVERPOOL—Le navire PHARSALIA capitaine Bradford, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY, 73 Camp. 9 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire GEORGE STEVEN, capitaine Cushing, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, ou à S & J P WHITNEY, 73 Camp. 8 mars

POUR NEW YORK—Le brick MONTICELLO capt Worden, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 9 mars

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier ORIENT, capitaine Bailey, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L H GALE, 93, Commune. 9 mars

POUR TAMPICO ET VERA-CRUZ—La goélette LAURA-VIRGINIA, cap. Slater, partira sous peu. Pour fret ou passage pour Tampico, ou pour fret seulement pour Vera Cruz, s'adresser au capt. à bord ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée 7 mars

POUR LAGUNA & CAMPECHE—La goélette WM PENN, capt. Goddard, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la place d'Armes, ou à J LALOSE, 71 Vieille Levée

POUR MARSEILLES—Le brick FORNAX, capt. Watson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire HUDSON, capt. Buckmar, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S & J P WHITNEY & Co, 73 Camp.

POUR RICHMOND—Le brick ORLEANS, capt Smith, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 barils mélasse, ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune 7 mars

POUR RICHMOND, City Point et Norfolk—La goélette JOSEPHINE, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune 7 mars

POUR BALTIMORE—Le brick LANCET, capitaine Hoffres partira sous peu. Pour fret de 75 boucauts sucre ou passage, s'adresser à BAILEY & BAXTER, 47 Commune 7 mars

POUR ANVERS—La barque HELEN-MAR, capt. Thomas, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou 100 boucauts tabac, s'adresser à S & J P WHITNEY & Co, 73 Camp 7 mars

POUR DIEPPE (France)—Le navire SOUTHPORT, capt Hubert, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la presse d'Orléans ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp 7 mars

POUR LE HAVRE—Samedi prochain—Le navire RUBICON, capt. Thompson, partira comme il est dit ci dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp 7 mars

POUR MARSEILLES—La barque MONTPELLIER, capt Blackpole, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY & Co, 73 Camp 7 mars

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier de première classe MIDDLESEX, capitaine ..., partant sous peu de jours, peut prendre des passagers à la chambre et à l'entrepont. S'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le bateau No 19, accotté Municipalité ou à L. H. GALE, 93, Commune 7 mars

POUR NEW YORK—Le navire WARSAW, capitaine Wm. Hathaway, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette 6 mars

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot fin voilier FAIRFIELD, capt. Wilson, est prêt à partir immédiatement, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant à bord. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 9 mars

POUR ST VALERY (France)—Le brick fin voilier DANUBE, capt Clark, ayant toute sa cargaison arrivée partira immédiatement. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp 1 mars

POUR ROTTERDAM—Le navire AVERON, capitaine Jonau, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune 1 mars

POUR ABERDEEN—La barque TARQUIN, capitaine Hoomer, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J P WHITNEY & Co, 73, Camp 1 mars

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier DEUCALION, capitaine Allen, ayant presque toute sa cargaison arrivée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens s'adresser à S. & J. P. WHITNEY & Co, 73 Camp 1 mars

LA BARQUE ROBERT MORRIS A VENDRE—La barque fine voilière et solidement construite ROBERT MORRIS, 311 tonneaux, mais pouvant porter une plus forte cargaison, en bon ordre et prête à charger pour n'importe quel port. S'adresser à F DE LIZARDI & co. 81 Bienville 27 fev

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AURELIUS, capt E. Foster, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune 28 fev

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier MIDDLESEX, capt Orezier, partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord. Pour fret de 300 balles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune 27 fev

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier RUBICON, capitaine Thompson, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis l'hôtel de la Monnaie, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 24 fev

POUR MATAMOROS—La goélette WILLIAM BRYAN, capitaine Moss, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, Vieille Levée. 28 fev

CAFÉ—100 sacs St. Domingue, à vendre par S & J P WHITNEY & Co, 73, Camp 7 mars

PARFUMERIE—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET, 40 Toulouse 3 mars

VENTES DE CE JOUR.

Marchandises sèches du pays et Etrangères
PAR VINCENT & DE FERIET, No 116, rue de Chartres.
IL sera vendu jeudi prochain 9 du courant, à 10 heures,
Un grand assortiment de marchandises sèches de saison, telles que, indiennes, ginghams, jaconats blancs et de couleur, mousselines, toile d'Irlande, lingerie, batistes, étoffes pour pantalons, cotonnades, mousselines suisses, bombasines noires &c.
Des catalogues de ces marchandises seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 8 mars

PAR A. FERNANDEZ.
JEUDI prochain, 9 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, rue St Pierre, entre les rues Bourgogne et Dauphine,
Une quantité de meubles, tels que bois de lit, chaises, tables &c.
Et aussi, une quantité de groceries. 8 mars

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi, 9 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Ursulines et Dauphine, jour clair—Un fond de magasin de groceries, bien assorti.
Conditions, comptant. 3 mars

VENTES A L'ENCAN.

Grande Vente, sans réserve, d'Habillemens français.
PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu Mercredi 15 courant, à 10 heures, au Magasin No. 64, rue Conti, un grand Assortiment d'habillements récemment importés de France, et choisis expressément pour ce marché, tels que 200 levites en ..., paletots ..., 1200 pantalons, 600 levites en drap, ... chemises Rouen et Mulhouse, 1200 chapeaux de paille, &c. &c. 9 mars—9 13 14

PAR S. GUINAULT & Co.
Vente de Propriétés, sans aucune réserve, situées au faubourg Tremé.
IL sera vendu, samedi 11 mars 1843, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis,
Les propriétés ci-après décrites, vendues d'après les plans dressés par J. A. Pueyo, lesquels sont maintenant déposés à la susdite Bourse.
1o. Deux lots de terre situés au faubourg Tremé, dans l'ilet renfermé par les rues Robertson, Claiborne, Esplanade et le chemin du Bayou, désignés par les lettres A et B.
Le lot A mesure 60 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur irrégulière de 60 pieds sur une ligne, et 69 pieds 6 pouces sur l'autre, et 76 pieds 7 pouces sur la ligne du fond; ensemble une maison de quatre pièces, cabinet et galerie, le tout briqueté entre poteaux et la maison couverte en bardeaux, cuisine, chambre à domestiques, latrines, &c. Le tout en parfait état et entouré en pieux.
Le lot B, mesure 60 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur irrégulière de 30 pieds sur une ligne, 96 pieds 3 pouces sur l'autre, et 61 pieds 2 pouces sur la ligne du fond, ensemble une maison de deux pièces, cabinet, puits, latrines, &c. Le tout en parfait état, entouré en planches et la maison couverte en bardeaux.
Les banquettes sont faites en curb stones et briques, et sont payées.
Quatre lots de terre formant l'encoignure des rues Dumaine et Galvez, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 18, ayant les dimensions suivantes: Le lot No. 1, 30 pieds de face à la rue Dumaine, entre Miro et Galvez, sur 110 pieds de profondeur; le lot No 2 attenant au précédent ayant 30 pieds de face à la rue Dumaine, sur la même profondeur; le lot No. 3 formant l'encoignure et attenant au précédent, mesure 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 110 pieds de profondeur et face à la rue Galvez, le lot No 4 attenant à la profondeur des lots ci dessus désignés, mesure 25 pieds de face à la rue Galvez, sur 120 pieds de profondeur. Ensemble avec les constructions et améliorations, consistant en une maison de deux grandes pièces, deux grands cabinets, deux galeries, cuisine de deux pièces, ayant 30 pieds de long, puits, latrines, &c. La maison est bâtie à une certaine distance de la rue; puits, cabinet et entourage en planches.
Un lot de terre désigné par le No 3 de l'ilet compris entre les rues St. Philippe, [illegible], Robertson et Claiborne, ayant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Philippe, et 125 pieds 3 pouces sur la ligne [illegible]. Ensemble une petite maison à deux pièces, cuisine, &c. Les banquettes sont faites en pierres et briques, et sont payées.
Conditions,—comptant.
La vente de ces propriétés aura lieu par la voie, elle se fera sans aucune réserve. 9 mars

Vente de Syndic
PAR J. A. BEARD
45, rue des Magasins
IL sera vendu à l'encan, samedi, onze mars prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu et conformément à un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 7 avril 1841, et sous la direction de J. B. Macke, syndic de la faillite de John Hoey et Hoey & Co, les propriétés suivantes par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:
1o. Un ilet de terre situé dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans cet Etat, borné par les rues [illegible], Joséphine, Jackson et Bois, ledit ilet ayant 24 lots numérotés de un à vingt quatre inclusivement, ainsi que le plan dressé par Thomas Pattingale, en date du 4 janvier 1840, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, lequel plan sera exhibé le jour de la vente. Ledit ilet sera vendu pour le compte et aux risques de William Wheaton qui n'a pas payé le prix de l'adjudication faite à lui par J A Beard, encanteur, le 26 mai 1841.
2o. [illegible] J. A. Beard, encanteur, le 26 mai 1841.
3o. [illegible] sera vendu pour le compte et aux risques de J. P. Presbury, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite par Jos. A. Beard, encanteur, le 26 mai 1841.
Conditions, comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Herman not. pub. 27 fev

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.
MDE J. P. GHERARDI ouvrira une institution pour les jeunes demoiselles, lundi 6 de mars, au No. 3, rue Bourbon, entre les rues Douane et Canal.
Références.
Hon. H. A. Bullard, Nouvelle-Orléans
Hon. Isaac Johnson, do
Hon. I. Saunders, do
Honble R. King, Opelousas
4 mars—6

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Rue Bourbon, entre Douane et Canal.
MADAME GRANET [illegible]
Madame GRANET profite de cette occasion pour annoncer que M. BROCARD [illegible] Conditions: $5 00 par mois. [illegible] 17 fev

VIN Catalan—10 ... à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

CHOCOLAT Doux—10 caisses ... à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

GENIEVRE de Hollande, garanti, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

CERISES à l'eau de Vie—50 caisses Badia, Frères, importation directe, nouvelle récolte, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

CIGARES—Un assortiment général des meilleures marques de la Havane, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

SUCRES—12 boucauts ... à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

LIQUEURS Françaises—19 ... à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis

VIN Muscat—... Frontignan ... à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

ABSINTHE Suisse—150 caisses ... marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

CIGARES Principe de la marque célèbre ... nouvellement reçus et à vendre par CANTIN, DARAN & co. 15 St Louis 6 mars

VIN BLANC—100 caisses Haut Sauterne, Barsac &c très supérieurs, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

SALAISONS—300 caisses olives, cornichons, variantes, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

VIN de Bordeaux—... caisses de différentes marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

EAU DE VIE de Cognac et Champagne—Un grand assortiment des nouvelles marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co, 15, rue St Louis 6 mars

A LOUER, en passant un bail pour trois ans, une jolie résidence de campagne située sur le chemin du Bayou St Jean, à un petit mille du centre de la ville, un lot de terre de 125 pieds face à la rue du Bayou St. Jean, sur trois arpens de profondeur, sur lequel il y a une belle maison, cuisine, chambres à domestiques, écuries, poulaillers, &c. S'adresser à L. GARNIER, rue Royale, No. 199. 22 fev ☞

A Louer ou à prendre à bail—Le joli HOTEL AU LAC, au bout du nouveau canal, avec toutes ses dépendances, telles que maisons de bains, salles, ten pin alleys, jardins, &c. On louera à bail à une personne respectable et à des termes raisonnables. S'adresser à la Banque du Canal.
N. N. WILKINSON, Caissier
4 mars ☞

Traites.

TRAITES sur New-York, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville 27 fev

TRAITES sur Marseille, payables à Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 21 fev

TRAITES sur Boston, à 60 jours de vue, à vendre par S & J P WHITNEY & Co. 73, Camp. 21 fev

TRAITES sur New York, à vendre par O H MIESLOANS, 21 Vieille Levée 1 mars

CHANGE sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville 24 fev—3

TRAITES sur Boston, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 79, Toulouse 20 fev

TRAITES sur Boston ... à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier 18 fev

TRAITES sur New York, à vendre par L. H. GALE, 93 Commune 17 fev

TRAITES sur New York, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 79, Toulouse 18 fev

TRAITE—Une traite de 1000f. sur Paris à 10 jours de vue à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée 27 janv

TRAITES sur Philadelphie, à vue, à vendre par J H ASHBRIDGE, 27 Camp 9 fev

TRAITES sur Boston, à vendre par HARROD, DARLING & Co 49, Commune 9 fev

TRAITES sur New York en sommes au gré des acheteurs, à vendre par FOSDICK & BROTH, 54, Camp 8 fev

DOUBLONS—200 doublons espagnols à vendre par FRANCISCO THI, 56 St Anne 3 janv

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24 Bienville 7 fev

CHANGE sur France, à vendre par A. LECOURT, 19, rue St. Charles 4 mars

SUCRE raffiné de Boston—50 barils et caisses ... à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40, Gravier 1 mars

BLANC de Baleine, sacs de poivre, thé, différentes qualités, amadou, huile de baleine, café de Rio et de Domingue, goudron et résine, cordage de Manille, clous de Boston, tabac, riz, savon, vin de Xérès, genièvre, &c. NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier 1 mars

CAMPECHE—40 tonneaux de bois de Campeche, en débarquement de la goélette Wm. Penn, à vendre par M. LAROSE, 71 Vieille-Levée 24 fev—6

CHARBON—Les soussignés reçoivent dans ce moment dans la 3me Municipalité, du superbe charbon de Pittsburg, qu'ils offrent à vendre en quantités convenables aux acheteurs, à un prix modéré. E. & A. BULLIT, 53, Bienville 26 fev

UN assortiment général des meilleures Cigares de la Havane, tels que Regalias et Canones de Camino, &c., à vendre à bas prix par J. M. LAREYRE, 17, Conti. 3 fev

LES soussignés ont reçu par le navire Sea-Lion: Gobelets en cristal, moulés et taillés, à côtes plates, très épais de fond, fabriqués pour l'usage des cabarets à vendre par CASTAING & LOMBARD, 66, Conti 8 mars

CUIRS à Fourrer—40 barriques, à vendre par GEORGE BEDFORD, 47 Commune 7 fev